



COMMUNE DE HAIMPS

AUTORISATION DE VOIRIE

N° d'enregistrement à rappeler : 2/2022

Voie : Chemin de l'homme rond et chemin de la combe aux chaux

Localisation : 17160 HAIMPS

Références cadastrales : ZM

Nom et adresse du demandeur : ENERGIE TEAM CONSTRUCTION

TSA 70011 – CHEZ SOGELINK

69134 DARDILLY CEDEX

VU le code de la voirie routière,

VU le code des communes et le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25/05/1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

VU la demande en date du 27 juillet 2022 sollicitant l'autorisation de mettre en état lesdits chemins pour la livraison d'éolienne (Chemin de l'homme rond et Chemin de la combe aux chaux).

ARRÊTE

Article 1 : Prescriptions techniques

Le bénéficiaire est autorisé à sa demande, à faire effectuer des travaux de mise en état lesdits chemins pour la livraison d'éolienne (Chemin de l'homme rond et Chemin de la combe aux chaux) : *Le pétitionnaire devra mettre en place pendant les travaux la signalisation pour ne pas gêner la circulation ou les riverains.*

Article 2 : Ouverture de chantier

Le chantier débutera le 29août 2022 et durera jusqu'au 01^{er} mars 2023.

Article 3 : Droits et responsabilités

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur. Elle ne confère pas de droits réels.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à la brigade de gendarmerie de Matha.

Fait à HAIMPS,

Le 29 juillet 2022



Thierry GOUJEAUD,

Maire